

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
D'AZAY-SUR-CHER - VERETZ**

☪ © ☺

Séance du 13 février 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 13 février à dix-huit heures,
le comité syndical légalement convoqué le 5 février 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

Membres présents : Mmes Danièle GUILLAUME, Gisèle BENOIT et Ms. Janick ALARY, Claude ABLITZER, Jean-Marc HEMME formant la majorité des membres en exercice.

Membre titulaire absent excusé : M. Bruno VINCENT

Suppléants présents sans participation au vote : Mme Christine SACRISTAIN, M. Jean-Pierre BODIER et M. Olivier ARCHAMBAULT

Suppléants excusés : M. Thierry POUILLOUX et M. Johnny GAUTRON

A été élue secrétaire de séance Mme Gisèle BENOIT

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Président sollicite le comité syndical afin qu'il autorise l'inscription à l'ordre du jour d'un point complémentaire : point n°5 relatif au dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la poursuite des travaux du forage F4 et l'amélioration des autres forages du site.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2018

Le procès-verbal du comité syndical ayant été joint à la présente convocation, Monsieur le Président en donne une lecture.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le comité syndical - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Les membres du comité sont informés de l'absence de décisions prises depuis le dernier comité syndical.

3. Service de l'eau potable : débat d'orientation budgétaire 2019

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour les communes (art. L 2312-1) est applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L.5211-36 du CGCT. Il est donc obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, en l'occurrence la collectivité de Véretz.

Le débat d'orientation budgétaire d'un EPCI ne présente pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer le vote du comité syndical délibérant.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-12 et L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente,

Vu les différents programmes en cours ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur les opérations en cours et à venir du budget eau potable de 2019.

- **CHARGE M.** le Président d'élaborer le budget prévisionnel 2019 du service d'eau potable sur ces bases.

4. Service de l'assainissement : débat d'orientation budgétaire 2019

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour les communes (art. L 2312-1) est applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L.5211-36 du CGCT. Il est donc obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, en l'occurrence la collectivité de Véretz.

Le débat d'orientation budgétaire d'un EPCI ne présente pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer le vote du comité syndical délibérant.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-12 et L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente,

Vu les différents programmes en cours ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur les opérations en cours et à venir du budget assainissement de 2019.

- **CHARGE M.** le Président d'élaborer le budget prévisionnel 2019 du service d'assainissement sur ces bases.

5. Demande de subvention Agence de l'Eau - maîtrise d'œuvre et travaux liés à la réalisation du forage F4 et travaux d'amélioration des autres forages - Procédure d'établissement des périmètres de protection du forage « La Duvellerie »

Monsieur le Président rappelle aux membres du SIAEPA qu'à l'issue de la phase administrative liée aux autorisations de réalisation et d'exploitation du forage F4, il convient de poursuivre l'équipement du site de la Duvellerie par les mesures suivantes :

- Equipements et raccordement du forage F4 à la station de production de la Duvellerie
- Régénération du forage F3 (Turonien)
- Réhabilitation du forage F1 (Cénomaniens).

Il est proposé aux membres du SIAEPA d'étudier la possibilité de subventionnement de ces travaux par l'agence de l'eau et dans l'hypothèse de leur éligibilité, de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE POUR SOLLICITER** le concours financier au taux le plus élevé de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la phase travaux de mise en conformité des périmètres de protection du forage de la Duvellerie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

6. Informations générales

Travaux forage F4

Une convention va être lancée avec SAFEGE pour la programmation de la maîtrise d'œuvre des travaux du nouveau forage et les études complémentaires à lancer pour les autres travaux à venir. Fin d'étude prévue fin mai/fin juin maximum.

Etude VEOLIA Défense Incendie

Un courrier a été adressé au SDIS afin de programmer une réunion de travail pour mieux cerner les solutions possibles aux points critiques identifiés lors de la précédente séance (PI < 30m³/h). Date prévisionnelle de rencontre : le mardi 5 mars 2019 (RDV à confirmer par mail).

Prochain comité syndical :

Le prochain comité aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 17h00.

Azay-sur-Cher, le 15 mars 2019

La secrétaire de séance

Gisèle BENOIT

Ont signé les Membres présents :

Nom - Prénom	Fonction	Présence	Signature	Observation
ALARY Janick	Titulaire	présent		
ABLITZER Claude	Titulaire	présent		
VINCENT Bruno	Titulaire	Absent excusé		
GUILLAUME Danièle	Titulaire	présente		
BENOIT Gisèle	Titulaire	présente		
HEMME Jean-Marc	Titulaire	présent		
GAUTRON Johnny	Suppléant	Absent excusé		
SACRISTAIN Christine	Suppléante	présente		
POUILLOUX Thierry	Suppléant	Absent excusé		
BODIER Jean-Pierre	Suppléant	présente		
ARCHAMBAULT Olivier	Suppléant	présente		
	Participaient également à la séance :			
Carole Le Marouille	Secrétaire adjointe			